

Procès-verbal de visite d'installation électrique domestique basse tension**Données de l'installation :**

- Adresse de l'installation: Revisite - Rue du Campinaire, 105 - 6250 Pont-de-Loup
- Type de client: -
- Nom du client: [REDACTED]
- Nom et prénom du responsable de l'exécution des travaux: -
- Numéro de TVA du responsable de l'exécution des travaux: -
- Numéro, lieu et date d'émission de la carte d'identité du responsable de l'exécution des travaux: -
- Type de locaux de l'installation: unité d'habitation (maison)
- Type de contrôle: visite périodique (Art. 271)
- Revisite Certinergie
- Références du PV précédent: 2015/ 3920

Données raccordement

- Nom du GRD: ORES (opérateur GRD) Code EAN: -
- Numéro de compteur: 12605396 Index jour: 10 274 Index nuit: 16 554
- Type de raccordement: aérien
- Câble d'alimentation du tableau principal: VFVB 4 x 10 mm²
- Tension nominale de service: 230V - AC
- Courant nominal de la protection de branchement: 40A

Contrôle du système de mise à la terre

- Type de prise de terre: piquets
- Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω): 17,7
- Test de continuité des liaisons équipotentielle, des conducteurs de protection, des contacts de terre avec la prise de terre et des appareils de classe 1 à poste fixe: concluant
- Conformité des liaisons équipotentielle: OK
- Le contrôle boucles de défaut: concluant

Tableau et installation électrique

- Conformité schémas unifilaires et de position: OK
- Nombre de tableau: 2
- Eclairage / machines: OK
- Nombre de circuits: 20
- Raccordements: OK
- Description tableau(x) voir plan(s) dans annexe(s): Oui
- Contrôle visuel: OK
- DPCDR de tête: disj.; 40A; 300mA; type A; test OK
- DPCDR locaux humides: disj.; 40A; 30mA; type A; test OK
- Résistance minimale mesurée d'isolement de l'installation (M Ω): 0,8
- Mesures de protection contre les contacts directs: OK
- Mesures de protection contre les contact indirects: OK

Liste des annexes

- Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation
- Plan(s) de position de l'installation

Liste des infractions

Néant

Remarques

Néant

Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation :

Il a pour obligation de conserver le procès-verbal de conformité ou de contrôle dans le dossier de l'installation électrique, de renseigner dans le dossier les modifications apportées à l'installation électrique, en cas d'accident aux personnes dû à l'électricité de prévenir le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, d'assurer ou de faire assurer l'entretien de l'installation et de veiller à ce que l'installation reste conforme en tout temps, de refaire contrôler l'installation en cas d'infraction(s) avant un délai d'un an et par le même organisme en cas de visite de contrôle, et si suite à un contrôle pour la vente d'une installation électrique datant d'avant le 1er octobre 1981, avant un délai de 18 mois à dater du jour de l'acte de vente par l'organisme de son choix. Dans le cas où, lors de la seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Conclusion

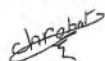
L'examen a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles. A la date du présent procès-verbal,

L'installation électrique est conforme au RGIE. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur

Un plombage en amont et en aval du dispositif de protection à courant différentiel résiduel est placé afin de rendre inaccessible ses bornes

Le ou les schémas unifilaires et de position ont été contrôlés et sont conformes à l'installation

Signature de l'agent



Signature du propriétaire



Certinergie Contrôle ASBL
Organisme de contrôle agréé
Rue Haute Voie. 57
4537 Vertaine
Tel. 0800.82171
info@certinergie.be

certi



nergie